

ECHORSE

N°1
JAN. 2024



AVANCEMENT CSRD

Pour 28% des ETI interrogées, le reporting extra-financier CSRD est en cours d'étude et 21% ont commencé à déployer un plan d'action. Source :

Sondage réalisé par l'institut Opinionway pour Grant Thornton.



CLARTÉ CSRD

58% des dirigeants émettent des inquiétudes quant au manque de clarté des informations disponibles concernant le projet de la CSRD.

Source : Sondage réalisé par l'institut Opinionway pour Grant Thornton.



Edito

« Une nouvelle année commence et embarque avec elle une évolution sans précédent des sujets ESG (Economiques, Sociaux et de Gouvernance) dans les sociétés Européennes avec l'entrée en vigueur, en janvier 2024, de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) qui vise à renforcer et à harmoniser le reporting de durabilité.

Dans cette même veine, dirigeants de PME de croissance, d'ETI et de grands groupes, membres de Comex, décideurs, tout rôle porté au plus haut niveau de l'entreprise, est confronté à une réelle problématique de formation en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

En 2022, Grant Thornton France a créé le 6^{ème} métier du groupe Transformation Durable, en réponse à ces défis qui demanderont formation, accompagnement et contrôle, pour agir collectivement et contribuer à construire des chaînes de valeurs responsables. Et un avenir solidaire. C'est avec cette volonté que nous lançons ce premier numéro d'Echo'RSE et vous invitons à découvrir témoignages, éclairages et synthétiques dans des articles brefs et synthétiques pour vous accompagner dans cette dynamique de conduite du changement.

Concevoir, faciliter et concrétiser : tel est le credo de notre équipe. »



Nathalie MARGRAITE

Associée, Directrice nationale du métier Transformation Durable



FORMATION

GRANT THORNTON OBTIENT UN AVIS FAVORABLE APRÈS L'AUDIT DE SURVEILLANCE DE SA CERTIFICATION QUALIOP! !

Qualiopi est une certification nationale délivrée pour une durée de 3 ans. Elle atteste que la qualité des dispositifs et les actions concourant au développement des compétences, répondent aux exigences du « référentiel national qualité ».

L'audit de surveillance réalisé à l'automne 2023 par ISQ, organisme référencé par le Cofrac (Comité français d'accréditation), a confirmé le respect des critères et indicateurs imposés. C'est un gage de confiance pour les clients du Cabinet, qui leur permet d'accéder aux financements publics ou mutualisés dédiés à la formation.

RÉGLEMENTATION

CHANGEMENT DU PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE DU BILAN D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Un des objectifs fixés par le GIEC¹ est de limiter le réchauffement à +1,5°C, ce qui nécessite une réduction de 55% des émissions de CO₂ d'ici 2030 (Fit for 55). Bien que la réalisation de ces objectifs soit difficile, il est encore possible d'agir à des échelles plus réduites, notamment avec l'aide du secteur privé.

Depuis le décret du 1^{er} juillet 2022, relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre, le périmètre réglementaire a été modifié.

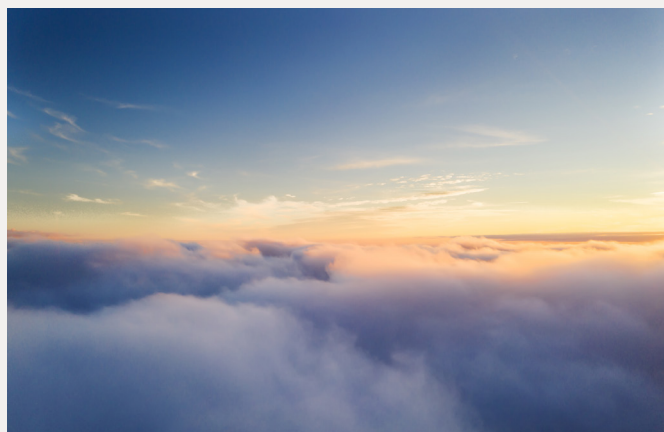
Il est désormais obligatoire de fournir un BEGES accompagné d'un plan de transition pour les personnes morales suivantes :

- Les entreprises du secteur privé de plus de 500 salariés (250 en outre-mer),
- Les établissements du secteur public de plus de 250 salariés,

- L'État, les régions, départements et EPCI de plus de 50 000 habitants.

La périodicité des BEGES est de 3 et 4 ans pour le secteur public et privé respectivement.

Enfin, tout manquement constaté par les DREAL doit faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à 50 000€ HT et jusqu'à 100 000€ HT en cas de "récidive". ■



EAU



L'EMPREINTE HYDRIQUE : COMMENT LA MESURER POUR AGIR ?

Au cœur des préoccupations environnementales du XXI^{ème} siècle, le stress hydrique monte en puissance pour rivaliser avec l'enjeu désormais bien connu du carbone.

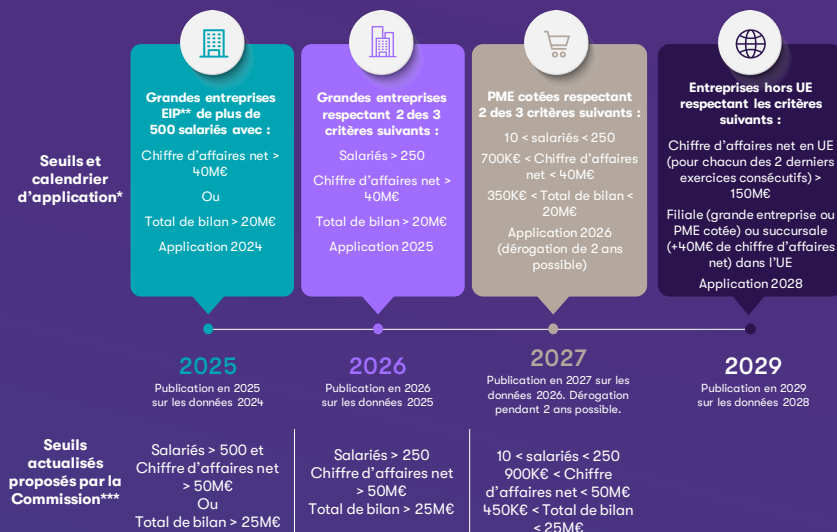
Face à cette réalité, le besoin d'évaluer, de comprendre et de réduire notre empreinte hydrique devient crucial. Pourquoi ? Car la rareté de l'eau impacte non seulement nos écosystèmes, mais aussi la pérennité économique et sociale de nos entreprises et collectivités.

Pour répondre à ce besoin, nous développons un outil propriétaire qui permet de mesurer l'empreinte hydrique, aussi bien d'un produit que d'une organisation. Ce dernier englobe non

seulement les consommations d'eau directes, mais aussi les consommations cachées, tout en prenant en compte les effluents, qu'ils soient liquides ou médicamenteux.

Opter pour la mesure de l'empreinte hydrique, c'est avant tout une démarche proactive, alignée avec les attentes sociétales. Mais c'est aussi un gage de responsabilité et d'anticipation. ■

¹ Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat



* Les seuils se basent sur la directive comptable (2013/34/EU).

** Entité d'Intérêt Public (directive comptable, Code de commerce).

*** La Commission européenne a adopté une directive déléguée le 17/10/2023 dans le cadre de son programme de travail 2024. Elle propose une augmentation de 25% des seuils (chiffre d'affaires et total de bilan) afin de prendre en compte l'inflation.

CSRD : POURQUOI DOIS-JE ENGAGER UNE DÉMARCHÉ DANS LES MEILLEURS DÉLAIS ?

La CSRD¹ va remplacer l'actuelle NFRD² et imposer des exigences de publication d'informations extra-financières, sous forme d'un rapport de durabilité intégré au rapport de gestion, pour un panel plus large d'entreprises : environ 50 000 seront concernées contre 11 000 actuellement. Elle s'appliquera progressivement pour les grandes entreprises, les PME cotées, ainsi que certaines entreprises non-européennes, quel que soit leur secteur d'activité.

Les informations exigées par cette directive devront prendre en compte la chaîne de valeur : d'autres acteurs, tels que les fournisseurs, par exemple, pourraient donc être indirectement affectés.

La CSRD instaurera un niveau de transparence et de comparabilité accru. L'information à publier par les entreprises sera encadrée par des normes, les ESRS³, actuellement au nombre de douze. Elles abordent les thématiques Environnementales, Sociales, et de Gouvernance (ESG). Ces informations du rapport de durabilité seront obligatoirement évaluées par un vérificateur indépendant.



Afin d'anticiper au mieux la mise en place de la CSRD, les entreprises soumises à cette nouvelle directive peuvent se tourner dès maintenant vers notre équipe d'experts.



Le chemin à parcourir peut s'avérer « challengeant », mais structurant et déterminant dans la gestion des enjeux RSE et dans la volonté de l'entreprise de devenir actrice de sa transformation vers plus de durabilité.

¹ Corporate Sustainability Reporting Directive

³ European Sustainability Reporting Standards

² Non Financial Reporting Directive

COLLABORATEURS

DROITS HUMAINS : POURQUOI ÊTRE ACCOMPAGNÉ ?

L'importante densification normative (devoir de vigilance, CSRD, CSDDD¹...) ainsi que les récents scandales, démontrent l'importance de la prise en compte des droits humains au sein des entreprises. En identifiant les risques qu'elles peuvent faire peser en amont ou en aval de leurs activités, ces dernières peuvent les anticiper et mettre en place des mesures d'atténuation et de prévention robustes et adaptées.

Ainsi, en évitant de causer une violation des droits humains, l'entreprise se prémunit d'un risque éthique, réputationnel ou financier qui peut être important. Enfin, en intégrant à la démarche ses parties prenantes internes et externes, l'entreprise pourra mettre en œuvre un dialogue transparent et pérenne afin de protéger efficacement les droits fondamentaux. ■

DIAG RSE

FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX : LE DIAG RSE

Un diagnostic initial en Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est fondamental pour toute organisation, publique ou privée, visant à élaborer une stratégie efficace et durable. Contrairement aux démarches uniquement déclaratives, un diagnostic tel que conçu par la démarche **THQSE (Très Haute Qualité Sanitaire, Sociale et Environnementale)** offre une valeur inestimable.

Ce diagnostic ne se limite pas à identifier les points faibles et les opportunités d'amélioration. Il fournit un plan d'action concret, permettant de prioriser les initiatives, de fixer des objectifs clairs et de mesurer les résultats de manière

tangible dans les mois suivants. Cette approche structurée garantit que les actions soient non seulement alignées avec les valeurs et objectifs de l'organisation, mais qu'elles produisent également un impact réel et mesurable.

Un diagnostic RSE efficace est donc le premier pas vers une transformation significative et durable. Il établit les bases d'une stratégie qui va au-delà des simples déclarations, créant ainsi une véritable valeur pour l'entreprise et ses parties prenantes. ■



«Grant Thornton» est la marque sous laquelle les cabinets membres de Grant Thornton délivrent des services d'Audit, de Fiscalité et de Conseil à leurs clients et / ou, désigne, en fonction du contexte, un ou plusieurs cabinets membres. Grant Thornton France est un cabinet membre de Grant Thornton International Ltd (GTIL). GTIL et les cabinets membres ne constituent pas un partenariat mondial. GTIL et chacun des cabinets membres sont des entités juridiques indépendantes. Les services professionnels sont délivrés par les cabinets membres. GTIL ne délivre aucun service aux clients. GTIL et ses cabinets membres ne sont pas des agents. Aucune obligation ne les lie entre eux : ils ne sont pas responsables des services ni des activités offerts par les autres cabinets membres.

© 2024 Grant Thornton. Tous droits réservés. Impression sur papier provenant de forêts gérées durablement. Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit photo : Shutterstock.

¹ Corporate Sustainability Due Diligence Directive

AGENDA



Judi

01

février

Webinaire, de 9h30 à 10h30

Lancement du catalogue de formation 2024



Mardi

19

mars

Conférence à Rennes, de 9h30 à 14h

Les enjeux de la CSRD



Mardi

26

mars

Webinaire, de 9h30 à 10h30

Vers une institutionnalisation de la budgétisation verte



grantthornton.fr